

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers : 11
Présents : 8

L'an deux mil dix le mardi 21 décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint-Marcel-en-Marcillat, à vingt heures trente sous la présidence de **Monsieur POMMIER Jacques**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2010

Présents : M. POMMIER Jacques, Mme CHEVAL Christianne, Mme LESAGE Emmanuelle, M. GOUDOT Pierre, M. GLOMOT Thierry, M. BOUGEROL André, M. FAURE Pascal, M. COLAS Christophe.

Absents : Mme LAROCHE Maryannick, Mlle DESRET Marie-Ange (pouvoir donné à M. POMMIER Jacques), M. CAILLOT Michel

Madame LESAGE Emmanuelle a été désignée secrétaire de séance.

◆ RCEA

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil qu'il a reçu un courrier du Conseil Général en date du 16 novembre 2010 et en fait lecture :

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les Réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 %, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 - A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal de Saint-Marcel-en-Marcillat réuni le 30 novembre 2010 déclare :

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier ;
- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2x2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :

Le Conseil Municipal de Saint-Marcel-en-Marcillat s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Marcel-en-Marcillat, le 21 décembre 2010

Le Maire,

Jacques POMMIER

